

## SÉANCE DU 13 JUIN 2014

---

**Ordre du jour :**      **Urbanisme**  
                          **Marché SPS Trottoirs**  
                          **Contrat entretien chauffage « La Ferme Claire » et bibliothèque**  
                          **communale**  
                          **Mise en conformité des appartements communaux**  
                          **Décision modificative n°1 au budget principal**  
                          **Tarif assainissement collectif et règlement assainissement**  
                          **La poste : délibération pour retrait postal**  
                          **Questions diverses**

---

Le vendredi 13 juin 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Minzier s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Anne-Marie BAUDET, Bernard CHASSOT, Patrice GAILLARD, Lydie GALL, Jean-Claude JACQUET, Véronique LEGENDRE, Jacques MENU, Philippe NAVET, Cédric ROMAND, Laëtitia SEBERT, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, Thierry MERLE

Absents excusés : André MORARD (a donné pouvoir à Bernard CHASSOT)

Secrétaire de séance : Lydie GALL

---

### URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

#### Marché SPS Trottoirs

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents devis pour la coordination de sécurité et protection de la santé (SPS) pour les travaux d'aménagement des trottoirs prévus au Chef lieu et au Châtelard ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition du cabinet BERARD situé à MEYTHET (74960) pour la coordination de sécurité et protection de la santé pour les travaux d'aménagement des trottoirs au Chef lieu et au Châtelard. Le devis s'élève à 1.680,00 € HT soit 2.016 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### Contrat entretien chauffage « La Ferme Claire » et bibliothèque communale

##### Contrat d'entretien des Chaudières de la résidence « la Ferme Claire »

Suite au non respect des clauses du contrat par l'ancien chauffagiste, Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de faire appel à d'autres prestataires. Il donne lecture à l'assemblée des diverses propositions d'entretien. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le contrat tranquillité proposé par l'entreprise ENR Services située à RUMILLY qui s'élève à 1.050 € HT soit 1.155 € TTC par année et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

##### Contrat d'entretien de la pompe à chaleur de la bibliothèque et l'appartement communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un entretien régulier de la pompe à chaleur de la bibliothèque et de l'appartement situé au dessus de la bibliothèque est nécessaire. Il donne lecture à l'assemblée des diverses propositions d'entretien.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise ENR Services située à RUMILLY qui s'élève à 800,00 € HT soit 844 € TTC par année et Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### Mise en conformité des appartements communaux

Monsieur Patrice GAILLARD prend la parole et expose aux membres du conseil la situation des 23 logements communaux. A chaque contrat de location doivent être annexés différentes informations sur l'état du logement : le Diagnostic de Performance énergétique, le diagnostic amiante, gaz, le constat de risque

d'exposition au plomb et le certificat de mesurage. Monsieur GAILLARD s'est adressé à plusieurs diagnostiqueurs accrédités. Après lecture des différentes propositions, le conseil donne son accord de principe pour travailler avec la Société EX'IM. Monsieur GAILLARD négociera toutefois les tarifs auprès de la société EX'IM et présentera une nouvelle proposition lors d'une prochaine réunion de Conseil.

### **Décision modificative n°1 au budget principal**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les mouvements budgétaires suivants :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article 205	+ 942.00 €	Article 10226	+ 10 000.00 €
Article 2152	+ 9 058.00 €		
Total	+ 10 000.00€	Total	+ 10 000.00 €

### **Tarif assainissement collectif et règlement assainissement**

Afin de mieux gérer le service public d'assainissement collectif de la commune, Monsieur le Maire souhaite faire établir un règlement. Ce règlement définira les conditions et les modalités auxquelles sont soumis les déversements d'effluents dans les réseaux d'assainissement et l'usage qui doit être fait de la station d'épuration afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène publique et la protection de l'environnement. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire appel au cabinet NICOT situé à ANNECY – CHAVANOD pour la mise à jour du règlement d'assainissement collectif pour un montant hors taxe forfaitaire de 495,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **La poste : délibération pour retrait postal**

Dans le souci de faciliter la gestion administrative communale et de lui donner plus de souplesse, Monsieur le Maire propose au conseil de donner procuration, pendant toute la durée de son mandat, à M Patrice GAILLARD, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Fabienne LARUAZ, rédactrice et Mme Magali MARTY, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe pour retirer les courriers recommandés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à donner procuration à M Patrice GAILLARD, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Fabienne LARUAZ, rédactrice et Mme Magali MARTY, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe pour retirer les courriers recommandés pendant toute la durée de son mandat.

### **Questions diverses**

#### **Appartement n°3C de la résidence « La Ferme Claire »**

Suite au départ de M. et Mme LARBI BENHADJAR Mohamed de l'appartement n° 3C de la résidence « La Ferme Claire », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer ledit appartement à Mme TISSOT Béatrice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition. L'appartement n° 3C de la résidence « La Ferme Claire » sera donc loué à TISSOT Béatrice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour un loyer mensuel de 461 € et des charges mensuelles de 100 €.

#### **Appartement n°5E de la résidence « La Ferme Claire »**

Mme Maria FAYOLLE locataire de l'appartement n°5E de la résidence « La Ferme Claire » quitte l'appartement le 31 août 2014. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer ce logement à M. et Mme Remy GARCIA à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition. L'appartement n° 5<sup>E</sup> de la résidence «La Ferme Claire» sera donc loué à M. et Mme Remy GARCIA à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour un loyer mensuel de 490 € et des charges mensuelles de 221 €.

Demande de subvention de la part de la SPA : Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de la SPA située à Marlioz (74270). Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à la SPA d'un montant de 150 €.

Rénovation de l'appartement n° 3 C résidence « La Ferme Claire » : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de repeindre la salle de bain et le salon de l'appartement n°3C de la résidence « La Ferme Claire ». Après lecture des diverses propositions, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Didier FOL située à SAVIGNY (74520) pour un montant hors taxe de 2.534,99 € HT soit 2.788,49 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Aménagement du parking à proximité de l'école du Triolet : Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis pour l'aménagement du parking route de Savigny. Après lecture des diverses propositions, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise BORTOLUZZI TP à Musièges / CHALLANSONNET TP à CHAUMONT pour un montant de 46.140 € HT soit 55.368,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Propositions de noms pour « la maison Dubout » : Après plusieurs propositions, les membres du conseil décident de demander avis à la population grâce à un questionnaire distribué dans le Minziérois ; réponse souhaitée le 13 juillet 2014.

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : Les élus sont invités à la réunion de présentation du SCOT prévue le lundi 23 juin à 20 h salle Jean XXIII à Frangy

Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numériques en Haute Savoie) : Les élus sont invités à la réunion prévue le jeudi 19 juin 2014 à 9 h en Mairie pour mise au point du projet de rénovation de l'éclairage public.

Elections sénatoriales : Le conseil municipal est appelé à se réunir le vendredi 20 juin 2014 à 19 heures en vue d'élire, parmi les membres du conseil, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui prendront part aux élections sénatoriales prévues le 28 septembre prochain.

Groupe scolaire du Triolet : En vue de l'ouverture de la onzième classe pour la rentrée 2014, le SIVU du Triolet a fait le choix d'acquérir un algeco de 60 m2 à concurrence de 43.200 € HT. L'installation de cet agelco nécessite le dépôt d'une demande de permis construire précaire en Mairie.

Réservoir des Baraques : Monsieur Jean-Claude TIMMERMAN demande de fermer la porte d'accès de l'ancien réservoir des Barraques.

Croisement route du Pont Fornant : Le conseil municipal demande de revoir le sens de circulation ; Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été envoyé au CTD de Cruseilles ; La Mairie est dans l'attente d'une réponse.

Panneau de circulation alternée route de la Fruitière : Madame Lydie Gall suggère l'installation d'un panneau de circulation alternée au pont situé route de la Fruitière. Après discussion, Les membres du conseil trouvent qu'il est inutile de faire installer ce panneau, les automobilistes étant la plupart du temps courtois.

Babybus Karapat : Il est possible d'accueillir le babybus à la rentrée de septembre 2014 dans la salle à côté de la bibliothèque. Pour accueillir le babybus, il faut l'aval de la PMI. Sa visite est prévue dans la semaine du 16 au 21 juin.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.